

**Fiche d'information de l'autorité fédérale (FIAF)****La réponse FIAF doit être soumise avant le 3 février 2026**

Lawyers-Ranch Project - Thesis Gold Inc. (promoteur)

Fichier du registre : 90103

Département/Agence	Ressources naturelles Canada
Contact de prospects	Kathy McPherson
Adresse complète	9860 West Saanich Road, Sidney, BC
Email	Kathy.mcpherson@nrca-rncan.gc.ca
Téléphone	250-361-7045
Contact alternatif	Peter Unger

1. Votre département ou agence exercera-t-il un **pouvoir, remplira-t-il une fonction** ou une fonction, ou fournira-t-il **une aide financière**, liée au projet pour permettre sa réalisation totale ou partielle ?

D'après les informations fournies à ce jour, il est probable que le NRCan soit tenu d'exercer un pouvoir ou d'exercer une fonction liée au projet, car le NRCan peut délivrer une licence, en vertu de la loi sur les explosifs, pour la fabrication et le stockage d'explosifs.

En ce qui concerne les cas,

- a) Précisez le pouvoir, la fonction ou l'aide financière, ainsi que la probabilité qu'il soit nécessaire de construire le projet, en se basant sur la description initiale du projet, comme étant Exigé, Potentiel, Probable, Peu Probable ou Non Requis

Une licence délivrée par la NRCan en vertu de la loi sur les explosifs est peu susceptible d'être requise pour construire le projet.

Rationnel : Sur la base des informations fournies et de projets miniers similaires, le NRCan estime que pour la phase de construction du projet, le promoteur n'utilisera pas suffisamment d'explosifs pour nécessiter la fabrication d'explosifs sur place. Le promoteur n'exigerait alors qu'un permis pour le stockage d'explosifs sur le site minier, qui pourrait être délivré par le gouvernement de la Colombie-Britannique. La licence du NRCan en vertu de la loi sur les explosifs, pour la fabrication et le stockage des explosifs, ne se fera que pour la phase d'exploitation. À confirmer par le promoteur.

- b) Décrivez toute consultation autochtone ou publique associée, y compris les délais

L'obtention de la licence par la NRCan en vertu de la *loi sur les explosifs* ne déclencherait probablement pas de consultations supplémentaires auprès des Autochtones ou du public.

- c) Décrire les exigences d'information associées (par exemple, évaluation des moyens alternatifs, compensation de l'habitat) et spécifier celles pouvant

être coordonnées avec le processus d'évaluation d'impact, si une évaluation d'impact est requise

Non applicable

- d) Identifiez toute orientation ou problème spécifique au projet dont le promoteur devrait être informé, ou informations que le promoteur devrait fournir.

Le type de licence d'explosifs à exiger pour la construction.

- e) Indiquez si votre département ou agence a identifié un pouvoir qu'il ne va pas exercer ou ne peut pas exercer pour permettre la réalisation du projet, en tout ou en partie.

Non applicable

2. **À l'aide du Tableau 1**, identifiez les questions clés spécifiques au projet et au contexte, en fonction de l'expertise de votre mandat<sup>1</sup> et des informations dont vous disposez, y compris la description initiale du projet, tout échange avec le promoteur ou d'autres personnes liées au projet, ainsi que les moyens connus pour en faire face aux effets. Pour chaque problème clé :
- a) Précisez la question clé (par exemple, espèce spécifique et localisation)
  - b) Spécifiez la composante ou l'activité du projet liée à la question clé
  - c) Expliquez pourquoi c'est un problème clé en se basant sur :

.../6

---

<sup>1</sup> Consultez les [protocoles d'accord avec l'AEIC](#).

- i. Voie(s) d'effet biophysique à partir du composant ou de l'activité spécifique du projet
  - ii. Préoccupation propre au projet ou une priorité dans votre mandat
  - iii. la question étant déterminante<sup>2</sup> pour la prise de décision en vertu de l' *Impact Assessment Act*
- d) Identifier comment le problème pourrait être résolu, y compris par des moyens autres qu'une évaluation d'impact
- e) Identifiez des informations supplémentaires que le promoteur pourrait fournir, notamment pour donner confiance sur la manière dont la question peut être traitée par d'autres moyens.

*En cas d'incohérence entre les deux versions linguistiques du présent document, la version rédigée dans la langue originale (anglais) prévaudra.*

*Kathy McPherson – Responsable  
principale de l'évaluation d'impact*

---

Nom du répondant  
départemental / agence

---

<sup>2</sup> Une question est importante pour la prise de décision si son analyse est censée influencer les conclusions sur (1) si les effets indésirables relevant de la juridiction fédérale ou les effets indésirables directs et accessoires (collectivement effets fédéraux défavorables) ne sont probablement pas significatifs, ou d'une faible ou moyenne ou haute importance ; (2) mesures d'atténuation appropriées pour les effets fédéraux négatifs importants ; ou (3) justification dans l'intérêt public

Tableau 1: Questions clés pour informer le processus d'évaluation d'impact

Ce tableau doit présenter les questions clés pour éclairer le processus d'évaluation d'impact, notamment si une évaluation d'impact est requise et, le cas échéant, la portée de l'évaluation et de l'adaptation des Directives sur l'Énoncé d'Impact Personnalisé/Exigences d'Information de Demande dans une évaluation substitutive.

Les questions clés sont les préoccupations majeures directement liées à une composante ou une activité de projet, dont l'analyse devrait être déterminante pour la prise de décision en vertu de la *loi sur l'évaluation de l'impact*.

Les conseils des autorités fédérales devraient être guidés par l'identification et la résolution des questions clés. Si une évaluation d'impact est nécessaire, elle sera axée sur les questions clés.

ID de commentaire	a) Question clé	b) Composante ou activité du projet	c)(i) Voie(s) d'effet biophysique	c)(ii) Préoccupation propre au projet ou priorité dans votre mandat	c)(iii) Élément essentiel pour la prise de décision fédérale	d) Moyens de résolution des questions	e) Informations supplémentaires du promoteur
<p>Identifiez les commentaires par organisation et numéro de commentaire.</p> <p>par exemple : AEIC-01</p>	<p>Spécifiez la question clé (par exemple, l'espèce et la localisation spécifiques).</p>	<p>Identifiez la composante ou l'activité du projet liée à la question clé.</p> <p>Soyez précis sur la nature, l'ampleur, la nouveauté et la complexité de la composante ou de l'activité.</p>	<p>Identifier la voie d'effet biophysique spécifique entre la composante ou l'activité du projet et le récepteur environnemental ou humain affecté (y compris les peuples autochtones).</p>	<p>Expliquez pourquoi c'est un enjeu clé relevant du mandat de votre ministère ou de votre agence, notamment en termes de priorités du gouvernement fédéral et en termes de probabilité, gravité ou incertitude anticipée des effets.</p> <p>Identifier si le problème clé est commun à des projets de cette nature ou dans ce secteur, ou s'il est propre à ce projet en raison de sa complexité, de sa taille ou de sa nouveauté ; un environnement de réception sensible ou rare ; et/ou la proximité de récepteurs environnementaux ou humains sensibles (y compris les peuples autochtones).</p>	<p>Décrivez pourquoi la question clé est importante pour la prise de décision comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un effet indésirable relevant de la juridiction fédérale, ou un effet indésirable direct ou accessoire, qui peut être significatif en fonction des preuves disponibles, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ la connaissance et l'expérience des experts fédéraux avec les évaluations passées de projets ;</li> <li>○ la présence d'espèces sensibles, d'habitats ou de récepteurs humains (y compris les peuples autochtones) ;</li> <li>○ des activités, composants ou technologies de projet nouveaux ou complexes ;</li> <li>○ de fortes incertitudes quant aux effets ou à l'efficacité des mesures d'atténuation ;</li> <li>○ atténuation inconnue ou non prouvée ; ou</li> </ul> </li> <li>• un facteur pour que la justification dans l'intérêt public soit déterminante dans la prise de décision, comme un effet positif probable contribuant à la durabilité, aux obligations environnementales du Canada ou aux engagements climatiques ou dans le soutien aux priorités gouvernementales, telles que la réconciliation avec les peuples autochtones.</li> </ul>	<p>Décrivez comment le problème clé pourrait être résolu ou traité par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout moyen, y compris les pouvoirs, fonctions, cadres, politiques ou directives que possède votre département ou agence ;</li> <li>• Tout moyen, y compris les pouvoirs, devoirs, fonctions, cadres, politiques ou directives provenant d'une autre juridiction, y compris la province ;</li> <li>• Mesures d'atténuation courantes, éprouvées, bien comprises ou standard pour atténuer la ou les voies d'effet ou d'effet ; ou</li> <li>• Engagements pris par le promoteur (par exemple, dans la description initiale du projet).</li> </ul>	<p>Décrivez les informations que le promoteur peut fournir, ou les engagements qu'il peut prendre, dans sa Réponse au Résumé des Questions, qui lui donneraient confiance que la question peut être résolue par les moyens existants.</p> <p>Envisager si des informations, des études, des analyses ou un travail collaboratif avec d'autres autorités seraient nécessaires pour traiter la question au-delà des moyens existants.</p>

NRCan-01	<p>Environnements géologiques et physiques des eaux souterraines.</p> <p>Description initiale du projet (DPI 17 décembre 2025)</p> <p>Sec. 8.21 Environnement physique ; Tableau B-1 Études sur les conditions existantes réalisées pour le projet</p>	<p>De nombreux composants du projet influencent la recharge, le débit et le débit des eaux souterraines. En particulier, les fosses à ciel ouvert et les travaux souterrains nécessitent un déshydratation. De même, les puits d'eau souterraine retirent directement les eaux souterraines.</p>	<p>Le débit des eaux souterraines fournit le débit de base aux cours d'eau et, parfois, constitue la principale source de quantité et de qualité d'eau de surface. Les eaux souterraines soutiennent généralement les poissons et leur habitat dans des aspects clés tels que la quantité d'eau, la température et la qualité de l'eau.</p>	<p>Bien que des données sur les eaux souterraines soient collectées (Tableau B-1), il n'existe aucune description de l'environnement physique des eaux souterraines dans l'DPI. De même, il n'existe aucune description de l'environnement géologique physique dans l'.</p> <p>Les deux descriptions ci-dessus sont des attentes courantes pour les projets miniers nécessitant des prises d'eaux souterraines ou une contamination potentielle des eaux souterraines.</p>	<p>Les poissons et l'habitat des poissons sont une question clé relevant de la compétence fédérale. Les cours d'eau locaux possèdent des poissons et des habitats qui peuvent être affectés négativement par les activités du projet.</p>	<p>Le NRCan recommande que les environnements géologiques et physiques des eaux souterraines soient décrits pour les conditions de base. Toutes les méthodes et données géologiques et phréatiques doivent être rapportées dans le DPD ou l'EIE (et les annexes). Ce rapport doit inclure des détails sur le forage, l'échantillonnage, la surveillance des puits, les données de surveillance et les essais hydrauliques utilisant les méthodes et pratiques de rapportage acceptées. Elle doit également inclure une cartographie géologique et des descriptions de toutes les unités et caractéristiques géologiques pertinentes.</p> <p>La description de l'environnement des eaux souterraines doit également inclure la caractérisation des unités hydrogéologiques (par exemple, leur étendue spatiale et leurs conductivités hydrauliques) ainsi que du système d'écoulement des eaux souterraines (par exemple, recharge des eaux souterraines, chemins d'écoulement, diviseurs des eaux souterraines, interactions nappe-eau superficielles et caractéristiques telles que failles et fractures).</p>	<p>Le promoteur peut s'engager à fournir les informations demandées dans la colonne d).</p>
NRCan-02	<p>Déshydratation des fosses à ciel ouvert et des galeries souterraines. Pompage des eaux souterraines depuis les puits.</p> <p>Description initiale du projet (DPI 17 décembre 2025) Sec. 4.2 et Tableau 4-1, Composantes proposées du projet ; Sec. 4.4</p>	<p>Les fosses à ciel ouvert et les travaux souterrains nécessitent un déshydratation, qui provient de l'écoulement des eaux souterraines dans les fosses ou les travaux souterrains. De même, les puits</p>	<p>Le débit des eaux souterraines fournit le débit de base aux cours d'eau et, parfois, constitue la principale source de quantité et de qualité d'eau de surface. Les eaux souterraines soutiennent généralement les poissons et leur</p>	<p>Le projet comprendra à la fois des carrières à ciel ouvert et des travaux souterrains nécessitant un déshydratation. Il n'est fait aucune mention de la déshydratation dans l'DPI, de l'utilisation de l'eau extraite des fosses à ciel ouvert</p>	<p>Les poissons et l'habitat des poissons sont une question clé relevant de la compétence fédérale. Les cours d'eau locaux possèdent des poissons et des habitats qui peuvent être affectés négativement par les activités du projet.</p>	<p>Le NRCan recommande le développement de modèles numériques 3D appropriés des eaux souterraines pour les conditions de base ainsi que pour les phases d'exploitation et de fermeture/post-fermeture. Les modèles d'eau souterraine doivent être développés et rapportés selon les meilleures pratiques.</p> <p>Le NRCan recommande d'utiliser le modèle des eaux souterraines pour l'analyse des apports anticipés d'eau</p>	<p>Le promoteur peut s'engager à fournir les informations et analyses demandées dans la colonne d).</p>

	Exigences et gestion de l'eau.	d'eau souterraine retirent directement les eaux souterraines.	habitat dans des aspects clés tels que la quantité d'eau, la température et la qualité de l'eau.	<p>et des mines, ni des impacts potentiels de la déshydratation sur les niveaux de la nappe phréatique, le débit des cours d'eau, les poissons et l'habitat des poissons. La description des fosses à ciel ouvert et des travaux souterrains n'indique pas les profondeurs ou les élévations de ces éléments du projet.</p> <p>Bien que des puits d'eau souterraine puissent être nécessaires pour l'approvisionnement en eau potable, il n'est pas clair si l'approvisionnement en eau souterraine est nécessaire pour compléter l'eau de procédé, étant donné que l'eau sera également fournie par déshydratation.</p> <p>Les points mentionnés ci-dessus sont des attentes courantes pour les projets miniers nécessitant des prélèvements d'eaux souterraines ou une contamination potentielle des eaux souterraines.</p>		<p>souterraine et des niveaux de prélèvement (rabattement) autour des fosses à ciel ouvert et des travaux souterrains, avec des impacts estimés sur le débit des cours d'eau (et sur les poissons et l'habitat des poissons, si applicable). L'analyse doit inclure des cartes appropriées, des coupes transversales et des tableaux résumés.</p> <p>Le NRCan recommande que les plans de gestion de l'eau incluent les volumes/flux estimés d'eau extraits des fosses à ciel ouvert et des travaux souterrains, ainsi que pompés à partir des puits d'eau souterraine proposés. Discutez de la manière dont cette eau sera gérée et/ou rejetée dans l'environnement.</p>	
--	--------------------------------	---	--	---	--	---	--

NRCan-03	<p>Interaction potentielle de la truite taureau et de la truite arc-en-ciel avec l'infrastructure du projet sur Notary Creek.</p> <p>Description initiale du projet (DPI 17 décembre 2025) Tableau 8-1, Sec. 8.2.2 Études de faisabilité biophysique.</p>	<p>De nombreux composants du projet influencent la recharge, le débit et le débit des eaux souterraines. En particulier, les fosses à ciel ouvert et les travaux souterrains nécessitent un déshydratation. De même, les puits d'eau souterraine retirent directement les eaux souterraines.</p>	<p>Le débit des eaux souterraines fournit le débit de base aux cours d'eau et, parfois, constitue la principale source de quantité et de qualité d'eau de surface. Les eaux souterraines soutiennent généralement les poissons et leur habitat dans des aspects clés tels que la quantité d'eau, la température et la qualité de l'eau.</p>	<p>Le tableau 8-1 indique qu'il n'y a aucune interaction potentielle entre la truite taureau et la truite arc-en-ciel avec l'infrastructure du projet sur Notary Creek. Cependant, la figure 4-3 montre la présence de deux mines à ciel ouvert avec des galeries souterraines le long des sources de Notary Creek. Le déshydratation nécessaire à l'exploitation minière pourrait abaisser le niveau des eaux souterraines et les décharger dans Notary Creek (et d'autres ruisseaux). Une diminution du débit peut avoir un impact sur les poissons et son habitat.</p> <p>C'est une attente courante pour les projets miniers avec prélèvement des eaux souterraines ou une contamination potentielle.</p>	<p>Les poissons et l'habitat des poissons sont une question clé relevant de la compétence fédérale. Les cours d'eau locaux possèdent des poissons et des habitats qui peuvent être affectés négativement par les activités du projet.</p>	<p>L'évacuation des eaux souterraines (par pompage ou déshydratation) peut réduire le débit des cours d'eau dans les bassins versants adjacents. Par conséquent, il est prématuré de supposer qu'il n'y a pas d'interactions potentielles avec les infrastructures du projet à Notary Creek. Le NRCan recommande de mettre à jour le Tableau 8-1. Cet exemple démontre la nécessité de développer des modèles numériques 3D appropriés des eaux souterraines pour l'analyse du prélèvement anticipé des eaux souterraines et des débits résultant des carrières à ciel ouvert et des travaux souterrains proposés (comme recommandé dans le NRCan-02).</p>	<p>Le promoteur peut s'engager à fournir les informations et analyses demandées dans la colonne d).</p>
NRCan-04	<p>Cheni Mine TMF</p> <p>Description initiale du projet (DPI 17 décembre 2025) Sec. 3.3 Historique du projet, Sec. 9.2 Effets cumulatifs potentiels</p>	<p>Le TMF de la mine Cheni pourrait influencer les conditions de base et influencer les évaluations des eaux souterraines,</p>	<p>Le flux d'eaux souterraines à travers la mine Cheni (TMF) pourrait influencer les poissons et leur habitat.</p>	<p>Le NRCan recommande que tout rapport et données pertinents concernant le TMF de la mine Cheni (par exemple,</p>	<p>Les poissons et l'habitat des poissons sont une question clé relevant de la compétence fédérale. Les cours d'eau locaux possèdent des poissons et des habitats qui peuvent être affectés négativement par les activités du projet.</p>	<p>Le NRCan recommande que le TMF de la mine de Cheni soit affiché sur les futures cartes/chiffres et que toute donnée disponible soit prise en compte dans l'évaluation des effets cumulatifs.</p>	<p>Le promoteur peut s'engager à fournir les informations demandées dans la colonne d).</p>

		des eaux de surface, des poissons et de l'habitat des poissons.		rappports, données de suivi) soient résumés et mis à disposition pour examen dans le cadre du projet Lawyers-Ranch.			
NRCan-05	<b>Description initiale du projet (DPI, 17 décembre 2025)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 4.3.2 – Phase d'exploitation</li> <li>Section 4.5.4 – Déchets et résidus miniers</li> </ul>	Les activités minières et de traitement minéral entraînent la génération, la manipulation, le stockage et la gestion du minerai (y compris le minerai de faible qualité), des déchets et des résidus.	La perturbation et l'exposition de matériaux géologiques contenant des sulfures à l'oxygène et à l'eau peuvent entraîner un lixiviation des métaux et un drainage acide des roches, et l'utilisation du cyanure dans le traitement de l'or peut entraîner la libération de cyanure et/ou de ses produits de dégradation, avec le potentiel d'affecter la qualité des eaux souterraines et de surface ainsi que les environnements aquatiques en aval, y compris les poissons et les habitats pour poissons.	La caractérisation géochimique du minerai (y compris le minerai de faible teneur), des roches résiduelles et des résidus est nécessaire pour éclairer les prévisions de la chimie du drainage, les prévisions de la qualité de l'eau des sites de soutien et hors site, qui sont utilisées pour identifier les mesures appropriées de gestion et d'atténuation des résidus et des roches résiduelles. C'est une priorité du mandat du NRCan concernant la caractérisation des termes sources et la confiance dans la sélection des mesures d'atténuation.	Tous les déchets miniers doivent être correctement caractérisés afin de soutenir des prévisions fiables de la chimie du drainage, la qualité de l'eau sur le site et hors site, qui éclairent ensuite la planification de l'atténuation et réduisent l'incertitude liée aux changements potentiels de la qualité des eaux souterraines ou de surface pouvant entraîner des effets négatifs dans la juridiction fédérale, y compris des effets sur les poissons et l'habitat des poissons.	Le NRCan recommande une caractérisation géochimique adéquate du minerai, du minerai de faible qualité, des roches résiduelles et des résidus afin d'éclairer la gestion des matériaux et les mesures d'atténuation conformes aux directives fédérales et provinciales établies, telles que le Prediction Manual for Drainage Chemistry from Sulphidic Geologic Materials (Rapport 1.20.1, MEND).	Le promoteur pourrait fournir la portée, les méthodes et les résultats de la caractérisation géochimique ainsi que la manière dont les résultats sont utilisés pour orienter la gestion des résidus, les roches détériorées et les mesures d'atténuation.
NRCan-06	<b>Description initiale du projet (DPI, 17 décembre 2025)</b>	Activités de construction et de préparation du site	La perturbation ou la re-perturbation des matériaux	La caractérisation géochimique de tous les matériaux	Des matériaux perturbés non caractérisés ou insuffisamment caractérisés peuvent contribuer à des changements dans les eaux	Le NRCan recommande la caractérisation géochimique de tous les matériaux perturbés afin	Le promoteur pourrait fournir des informations sur la

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Section 4.3.2 – Phase d'exploitation</li> <li>Section 4.5.4 – Déchets et résidus miniers</li> </ul>	impliquant l'excavation, la manipulation, la réutilisation ou l'élimination des déchets miniers historiques, des charges de revêtements et des matériaux de construction, y compris les matériaux extraits sur place ou transportés à partir de sources externes.	géologiques peut entraîner un lixiviation métallique et un drainage acide des roches (ML/ARD), avec le potentiel d'affecter la qualité des eaux souterraines, de surface et les environnements aquatiques en aval.	perturbés, y compris les déchets miniers historiques et les matériaux de construction, est nécessaire pour éclairer les prévisions de la chimie du drainage, les prévisions de qualité de l'eau sur le site de soutien et hors site, qui sont utilisées pour prendre des décisions de gestion des matériaux. C'est une priorité dans le mandat du NRCan en matière de caractérisation complète des termes sources.	souterraines ou dans la qualité des eaux de surface du site et hors site, ce qui pourrait entraîner des effets négatifs dans la juridiction fédérale, y compris sur les poissons et ses habitats, et peut introduire une incertitude quant aux prévisions de la chimie du drainage ainsi qu'à la sélection et à l'efficacité des mesures d'atténuation.	d'éclairer les décisions de gestion des matériaux conformément aux directives fédérales et provinciales établies, telles que le Prediction Manual for Drainage Chemistry from Sulphidic Geologic Materials (Rapport 1.20.1, MEND).	portée, les méthodes et les résultats de la caractérisation géochimique des déchets historiques et des matériaux de construction, ainsi que sur la manière dont les résultats influencent les décisions de réutilisation, de placement ou d'élimination.
NRCan-07	<b>Description initiale du projet (DPI, 17 décembre 2025)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 4.3.2 – Phase d'exploitation</li> <li>Section 4.7 – Moyens alternatifs pour mener à bien le projet</li> </ul>	Moyens alternatifs pour gérer les pierres résiduelles et les résidus	Les roches résiduelles et résidus pouvant générer une lixiviation métallique et un drainage acide de roches lorsqu'ils sont exposés à l'eau et à l'oxygène peuvent nécessiter une évaluation d'alternatives pour identifier la meilleure mesure d'atténuation.	La gestion des résidus et des roches résiduelles pouvant générer un lixiviation métallique et un drainage acide de la roche en surface nécessite la mise en place de conditions d'eau saturée ou d'un revêtement modifié. Les revêtements d'ingénierie sont sujets à l'érosion et leur durée de vie dépend d'un entretien continu et perpétuel, un problème souvent rencontré dans les projets miniers. La	La gestion des résidus et des roches résiduelles, qui peuvent provoquer un lixiviation métallique et un drainage acide des roches vers les fosses extraites, offre un moyen avantageux d'atténuer à long terme la lixiviation des métaux et le drainage acide des roches.	Le NRCan recommande que le partisan fournisse une meilleure explication de l'exploitation séquentielle des travaux souterrains et des carrières à ciel ouvert. Puisque la mine peut fonctionner pendant 14 ans, il peut y avoir des opportunités de remblayage des fosses exploitées pendant les opérations, réduisant ainsi la responsabilité en surface liée à la gestion du potentiel de lixiviation métallique et du drainage acide de la roche en surface.	Le promoteur pourrait poursuivre des ateliers de consultation internes et externes sur la gestion des roches et résidus qui examinent le remblai opportun des fosses exploitées.

				disponibilité de fosses à ciel ouvert offre la possibilité de remblai de matériaux de lessivage métallique potentiels et de drainage acide, qui est une approche privilégiée MEND 2.36.1b.			
NRCan-08	Conditions économiques - Faisabilité du projet  Effets potentiels du projet			L'impact économique positif des projets miniers est un enjeu clé du mandat du NRCan, car il soutient directement les priorités du gouvernement fédéral en matière de croissance économique, de développement de minéraux essentiels, de développement régional et de réconciliation avec les peuples autochtones.	L'impact économique positif d'un projet minier est déterminant pour la prise de décision en tant que facteur de justification dans l'intérêt public en vertu du Loi sur l'évaluation d'impact. Elle peut représenter un effet positif probable qui contribue à la durabilité, soutient les objectifs climatiques et environnementaux du Canada — notamment par le développement responsable des minéraux critiques — et s'aligne avec les priorités fédérales telles que la promotion du développement économique régional et la réconciliation avec les peuples autochtones. Les bénéfices économiques, notamment l'emploi, l'investissement dans les infrastructures et les opportunités d'affaires locales et autochtones, sont souvent essentiels à la viabilité et à l'acceptabilité à long terme d'un projet. Ces avantages peuvent compenser ou contextualiser les effets indésirables potentiels, à condition qu'ils soient évalués de manière transparente et répartis équitablement. Ainsi, la dimension économique est essentielle à une détermination équilibrée quant à l'intérêt public d'un projet.	Le NRCan recommande que le promoteur fournisse une évaluation détaillée des impacts économiques positifs de son projet en réalisant une analyse de l'impact économique.  Cela doit inclure une évaluation quantitative et qualitative de la manière dont le projet contribuera à l'économie locale, régionale et nationale. Plus précisément, ils devraient prendre en compte des aspects tels que la création d'emplois (emplois directs, indirects et induits), les opportunités d'affaires locales, les recettes gouvernementales (impôts et redevances) et le développement des infrastructures.  Ils devraient également évaluer la viabilité économique à long terme du projet, y compris la diversification économique potentielle. Pour étayer leur analyse, ils peuvent utiliser des modèles tels que le modèle public-input-output de StatCan pour estimer les effets économiques plus larges. De plus, il leur serait utile de comparer leurs résultats avec des projets similaires dans d'autres régions et de fournir des informations sur la manière dont le projet s'aligne avec la demande du marché, les chaînes d'approvisionnement mondiales et la stratégie canadienne en matière de minéraux critiques.	Le promoteur peut utiliser les modèles Input-Output (IO) pour évaluer et quantifier les impacts économiques positifs de son initiative, tels que la création d'emplois, les contributions au PIB et l'activité économique globale. En fournissant des données clés — telles que les dépenses d'investissement et opérationnelles, la classification des industries, les détails de la chaîne d'approvisionnement et la production attendue de production ou de service — ils peuvent générer des informations sur les effets économiques directs, indirects et induits. Les modèles d'IO utilisent ces informations pour estimer comment les dépenses circulent dans l'économie, affectant les niveaux d'emploi, les revenus du travail et les recettes fiscales aux niveaux local, régional

							et national. Cette analyse aide les parties prenantes et les décideurs à comprendre les bénéfices économiques plus larges du projet.

*Veillez insérer des lignes supplémentaires si nécessaire.*